



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 375-2026, 376-2026 ET 377-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

- Lors de la séance extraordinaire du 25 août 2026, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté les règlements numéros 375-2026, 376-2026 et 377-2026 visant respectivement à décréter des travaux d'entretien dans les cours d'eau Ruisseau Rouge, Branche 6 de la rivière Raquette et Dufour situés sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.
- Les règlements numéros 375-2026, 376-2026 et 377-2026 sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625 rue Bergeron, Alma, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :

Ville d'Alma : 140, rue Saint-Joseph Sud;
Ville de Desbiens : 925, rue Hébert;
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : 87, rue Saint-André;
Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
Municipalité de l'Ascension : 1000, 1^{ère} Rue Est;
Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 401, rue Hôtel de Ville;
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault;
Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Cet avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.

Donné à Alma, ce 31 août 2026

Alain Coudé

Alain Coudé
Greffier-trésorier adjoint

RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU NOMMÉ RUISSEAU ROUGE (15906) À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans le cours d'eau nommé Ruisseau Rouge situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de madame Johanne Morissette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le présent règlement portant le numéro 375-2026, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé Ruisseau Rouge situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.

Article 2 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (règlement 133-2006), au régime d'autorisation du MELCCFP et aux plans et devis préparés par le Service de génie de la MRC.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.



Louis Ouellet, préfet



Cynthia Tardif, greffière-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	14 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement :	14 juillet 2026
Adoption du règlement :	25 août 2026
Avis de promulgation du règlement	3 septembre 2026

Cours d'eau Ruisseau Rouge
à Hébertville
Localisation des travaux



G:\Dossiers_Communs\Cours d'eau\2026\CD Dufour rang st-anne\dessin

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE 6 DE LA RIVIÈRE RAQUETTE (6579) À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans la branche 6 de la rivière Raquette située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Johanne Lavoie, appuyé de monsieur Maxim Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le présent règlement portant le numéro 376-2026, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'entretien dans la branche 6 de la rivière Raquette située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.

Article 2 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (règlement 133-2006), au régime d'autorisation du MELCCFP et aux plans et devis préparés par le Service de génie de la MRC.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.



Louis Ouellet, préfet



Cynthia Tardif, greffière-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	14 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement :	14 juillet 2026
Adoption du règlement :	25 août 2026
Avis de promulgation du règlement	3 septembre 2026

Cours d'eau
Br#6 de la Rivière Raquette
à Hébertville
Localisation des travaux



Sections Visées par les travaux



MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Service D'aménagement

Dessiné par François Durand
2026-07-02

G:\Dossiers_Communs\Cours d'eau\2026\Drains agricole rang 8 St-Bruno

RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DUFOR (15559) À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans le cours d'eau Dufour située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Josée Larouche, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le présent règlement portant le numéro 377-2026, lequel décrète ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux d'entretien dans le cours d'eau Dufour situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.

Article 2 Description et exécution des travaux

Tous les travaux seront exécutés conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (règlement 133-2006), au régime d'autorisation du MELCCFP et aux plans et devis préparés par le Service de génie de la MRC.

La carte jointe au présent règlement illustre la section devant recevoir les travaux.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.



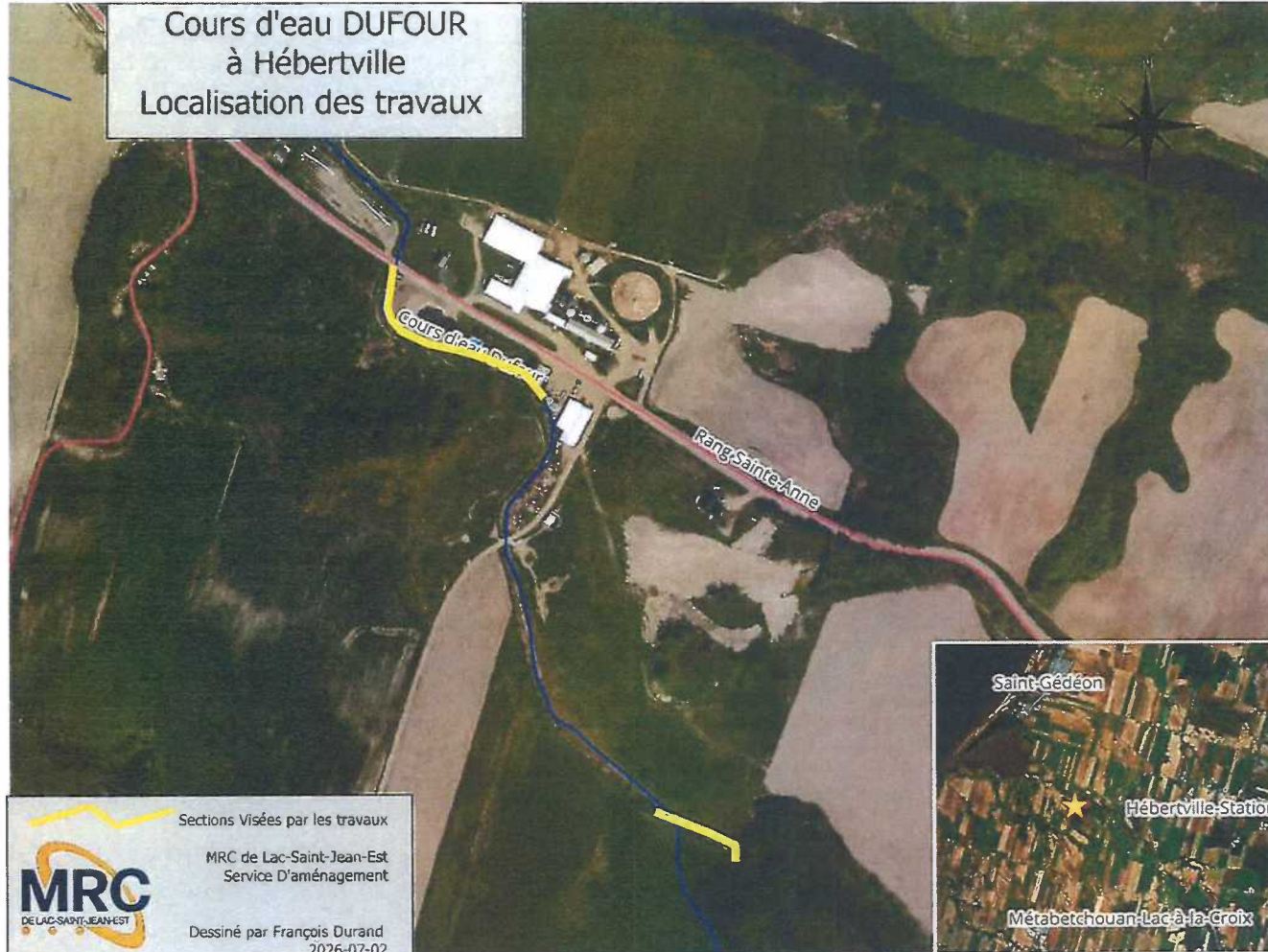
Louis Ouellet, préfet



Cynthia Tardif, greffière-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	14 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement :	14 juillet 2026
Adoption du règlement :	25 août 2026
Avis de promulgation du règlement	3 septembre 2026

Cours d'eau DUFOUR
à Hébertville
Localisation des travaux



G:\Dossiers_Communs\Cours d'eau\2026\CD Dufour rang st-anne\dessin

Le 25 août 2026

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 25 AOÛT 2026, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Johanne Morissette, mairesse Municipalité de Lamarche
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Mélissa Tremblay, conseillère Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jacob Coulombe, maire Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Maxim Lavoie, maire Ville de Desbiens
Mario Desbiens, maire Municipalité Ste-Monique-de-Honfleur	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Jacinthe Larouche, mairesse Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
---	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 19494-08-2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU NOMMÉ RUISSEAU ROUGE (15906) À
HÉBERTVILLE**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans le cours d'eau nommé Ruisseau Rouge situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

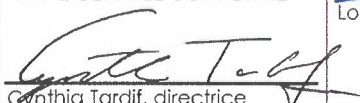
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de madame Johanne Morissette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

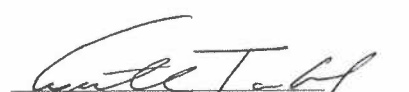
D'adopter le présent règlement portant le numéro 375-2026.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 26 août 2026


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

Le 25 août 2026

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 25 AOÛT 2026, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Johanne Morissette, mairesse Municipalité de Lamarche
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Mélissa Tremblay, conseillère Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jacob Coulombe, maire Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Maxim Lavoie, maire Ville de Desbiens
Mario Desbiens, maire Municipalité Ste-Monique-de-Honfleur	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Jacinthe Larouche, mairesse Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
---	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 19495-08-2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE 6 DE LA RIVIÈRE RAQUETTE (6579) À HÉBERTVILLE**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans la branche 6 de la rivière Raquette située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Johanne Lavoie, appuyé de monsieur Maxim Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

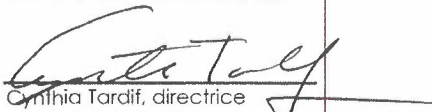
D'adopter le présent règlement portant le numéro 376-2026.

ADOPTÉE


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 26 août 2026

Le 25 août 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 25 AOÛT 2026, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Johanne Morissette, mairesse Municipalité de Lamarche
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Mélissa Tremblay, conseillère Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jacob Coulombe, maire Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Maxim Lavoie, maire Ville de Desbiens
Mario Desbiens, maire Municipalité Ste-Monique-de-Hontleur	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Jacinthe Larouche, mairesse Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
---	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 19496-08-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2026 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DUFOUR (15559) À HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans le cours d'eau Dufour située sur le territoire de la municipalité d'Hébertville;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Josée Larouche, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

D'adopter le présent règlement portant le numéro 377-2026.

ADOPTÉE


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 26 août 2026